

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

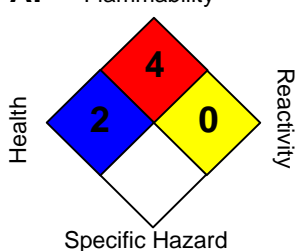
Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



NFPA: Flammability



HMIS III:

HEALTH	2
FLAMMABILITY	4
PHYSICAL	0

0 = Insignificant, 1 = Slight, 2 = Moderate, 3 = High, 4 = Extreme

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : PLASTIC ADHESION PROMOTOR
Numéro de la FDS : 88810004241
Description d'utilisation du produit : Revêtements en phase solvant, Impressions
Société : Peter Kwasny Inc.
510 Broadhollow Road 209
Melville-NY, 11747
Téléphone : 001-727-363-3047
Téléfax : 001-727-363-0630
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 001-352-323-3500

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Etat de surveillance : Ce produit, ce matériau ou cette substance est considéré(e) comme un produit contrôlé SIMDUT par les paragraphes 33 - 66, liste IV du RPC.

Mot de signal : DANGER
Forme : aérosol
Odeur : caractéristique
Odeur - Paramètres de contrôle : donnée non disponible
Résumé des dangers : Aérosol inflammable
Peut causer des malformations congénitales.
Peut provoquer le cancer.
Gaz comprimé

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



Peut provoquer un incendie.
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires
et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122
°F.

Irritant

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Peut provoquer une irritation des yeux.

Peau : Peut provoquer une irritation de la peau.

Inhalation : Provoque une irritation du système respiratoire.

Exposition chronique : Une absorption répétée peut provoquer des tumeurs de la
vessie.
Suspecté être dangereux pour la reproduction - contient des
produits qui peuvent nuire l'enfant pendant la grossesse.

Organes cibles : Système respiratoire
Yeux
Peau

Cancérogénicité:

ACGIH : ethylbenzène (No.-CAS: 100-41-4)

NTP : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations
plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme
cancérogène reconnu ou présumé par NTP.

IARC : ethylbenzène (No.-CAS: 100-41-4)

OSHA : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations
plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme
cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA.

CA Prop 65 : ATTENTION! Selon l'Etat de Californie ce produit contient une
substance chimique qui provoque du cancer.

: ATTENTION! Selon l'Etat de Californie ce produit contient une
substance chimique qui provoque des malformations
congénitales ou d'autres dommages reproductives.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Pour cent en poids
oxyde de diméthyle (ether méthylique)	115-10-6	>= 55 - < 60
xylène	1330-20-7	>= 15 - < 20
acétate de n-butyle	123-86-4	>= 15 - < 20
ethylbenzène	100-41-4	>= 3 - < 5
toluène	108-88-3	>= 0.1 - < 0.2

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- Inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ingestion : Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Forme : aérosol
Point d'éclair : Note: indéterminé
- Température d'inflammabilité : 235 °C (455 °F)
Limite d'explosivité, : 1.1 % (v)

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



inférieure	
Limite d'explosivité, supérieure	: 18.6 % (v)
Moyen d'extinction approprié	: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Autres informations	: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé. Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	: Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas décharger dans l'environnement. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes de nettoyage	: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Manipulation : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Restreindre les quantités stockées au poste de travail. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

Classe d'explosibilité de poussière : non applicable

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C / 122 °F. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Respecter les consignes de stockage pour les aérosols !
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composants	No.-CAS	Liste	Type:	Valeur	Mise à jour
oxyde de diméthyle (ether méthylique)	115-10-6	CA BC OEL	TWA	1,000 ppm	2006-11-29
xylène	1330-20-7	CA ON OEL	TWAEV	100 ppm 435 mg/m3	2005-12-17
		CA ON OEL	STEV	150 ppm 650 mg/m3	2005-12-17
		CA AB OEL	TWA	100 ppm 434 mg/m3	2007-01-01
		CA AB OEL	STEL	150 ppm 651 mg/m3	2007-01-01
		CA QC OEL	VEMP	100 ppm 434 mg/m3	2008-02-23
		CA QC OEL	VECD	150 ppm 651 mg/m3	2008-02-23
		CA BC OEL	TWA	100 ppm	2007-07-06
acétate de n-butyle	123-86-4	CA BC OEL	STEL	150 ppm	2007-07-06
		CA AB OEL	STEL	200 ppm 950 mg/m3	2007-01-01
		CA AB OEL	TWA	150 ppm 713 mg/m3	2007-01-01
		CA BC OEL	TWA	20 ppm	2006-11-29
		CA ON OEL	TWAEV	150 ppm 710 mg/m3	2005-12-17
		CA ON OEL	STEV	200 ppm 950 mg/m3	2005-12-17
		CA QC OEL	VEMP	150 ppm 713 mg/m3	2006-12-29
ethylbenzène	100-41-4	CA QC OEL	VECD	200 ppm 950 mg/m3	2006-12-29
		CA AB OEL	TWA	100 ppm 434 mg/m3	2007-01-01
		CA AB OEL	STEL	125 ppm 543 mg/m3	2007-01-01
		CA BC OEL	TWA	100 ppm	2006-11-29
		CA BC OEL	STEL	125 ppm	2006-11-29
		CA ON OEL	TWAEV	100 ppm 435 mg/m3	2005-12-17
		CA ON OEL	STEV	125 ppm 540 mg/m3	2005-12-17
toluène	108-88-3	CA QC OEL	VEMP	100 ppm 434 mg/m3	2006-12-29
		CA QC OEL	VECD	125 ppm 543 mg/m3	2006-12-29
		CA AB OEL	TWA	50 ppm 188 mg/m3	2007-01-01
		CA BC OEL	TWA	20 ppm	2007-07-06
		CA ON OEL	TWAEV	50 ppm	2005-02-03

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



		CA QC OEL	VEMP	50 ppm 188 mg/m3	2006-12-29
		CA ON OEL	TWAEV	20 ppm	2008-07-16

- Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection des mains : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.
Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Mesures d'hygiène : Ne pas inhaler l'aérosol.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : aérosol
- Odeur : caractéristique
- Point d'éclair : Note: indéterminé
- Température d'inflammabilité : 235 °C (455 °F)
- Décomposition thermique : Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage., Le feu

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

Limite d'explosivité, inférieure	: 1.1 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	: 18.6 % (v)
Pression de vapeur	: 3,400 hPa à 20 °C (68 °F)
Densité	: indéterminé
Hydrosolubilité	: légèrement soluble
Contenu en composés organiques volatils (COV)	: 97.64 %

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Matières à éviter	: Acides forts et bases fortes Oxydants
Produits de décomposition dangereux	: Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x), fumée dense et noire.
Décomposition thermique	: Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.
Réactions dangereuses	: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Note: Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par inhalation	: Irritant pour les voies respiratoires.
Irritation de la peau	: Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.
Irritation des yeux	: Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



irritations et entraîner des dommages réversibles.
Une lachrymation excessive peut rendre la fuite difficile.

Cancérogénicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Toxicité pour la reproduction : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Tératogénicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Autres informations : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Des lésions au foie et aux reins peuvent se produire.
Les quantités les plus infimes parvenant aux poumons lors de l'absorption ou des vomissements ultérieurs peuvent suffire à provoquer un oedème pulmonaire ou une pleurésie.

Composant:

oxyde de diméthyle (ether méthylique)	115-10-6	<u>Toxicité aiguë par inhalation</u> : CL50 rat Dose: 309 mg/l Durée d'exposition: 4 h <u>Toxicité aiguë par inhalation</u> : CL50 rat Durée d'exposition: 4 h
xylène	1330-20-7	<u>Toxicité aiguë par voie orale</u> : DL50 rat Dose: 2,840 mg/kg <u>Toxicité aiguë par voie cutanée</u> : DL50 lapin Dose: env. 4,500 mg/kg <u>Toxicité aiguë par inhalation</u> : CL50 rat Dose: 6,350 mg/l Durée d'exposition: 4 h <u>Irritation de la peau</u> : Classification: Irritant pour la peau. Résultat: Irritation légère de la peau Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit. <u>Irritation des yeux</u> : Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Irritation légère des yeux
acétate de n-butyle	123-86-4	<u>Toxicité aiguë par voie orale</u> : DL50 rat Dose: 13,100 mg/kg <u>Toxicité aiguë par voie cutanée</u> : DL50 lapin Dose: > 14,100 mg/kg <u>Toxicité aiguë par inhalation</u> : CL50 rat Dose: 21 mg/l

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



Durée d'exposition: 4 h

Irritation de la peau: Résultat: Irritation légère de la peau

Irritation des yeux: Résultat: Irritation légère des yeux

ethylbenzène

100-41-4

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 rat
Dose: 3,500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 lapin
Dose: 15,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation: CL50 rat
Dose: 18 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Irritation de la peau: Classification: Irritant pour la peau.
Résultat: Irritation légère de la peau

Irritation des yeux: Classification: Irritant pour les yeux.
Résultat: Irritation des yeux

toluène

108-88-3

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 rat
Dose: > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 lapin
Dose: 12,124 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation: CL50 rat
Dose: 49 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Irritation de la peau: Classification: Irritant pour la peau.
Résultat: Irritation légère de la peau
Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

Irritation des yeux: Classification: Irritant pour les yeux.
Résultat: Irritation légère des yeux

Tératogénicité: Un dommage au fœtus ne peut pas être exclu.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Halogènes organiques (AOX) : pas inclu

Contenu en composés organiques volatils (COV) : 97.64 %

Information écologique supplémentaire : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



Composant:

acétate de n-butyle

123-86-4

Toxicité aiguë et à long terme pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Espèce: Daphnia magna

Dose: 72.8 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les bactéries:

CE50

Espèce: Pseudomonas putida

Dose: 959 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

ethylbenzène

100-41-4

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: Carassius auratus (Poisson rouge)

Dose: 94.44 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité aiguë et à long terme pour les invertébrés aquatiques:

CL50

Espèce: Daphnia magna

Dose: 77 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues:

CE50

Espèce: Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)

Dose: 63 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

toluène

108-88-3

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: Carassius auratus (Poisson rouge)

Dose: 13 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité aiguë et à long terme pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Espèce: Daphnia magna

Dose: 11.5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues:

CI50

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Dose: 12 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Elimination adéquate : En accord avec les réglementations locales et nationales.
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)
Les récipients qui ne sont pas vidés conformément aux règlements sont des déchets spéciaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT 49 CFR

Nom d'expédition : Aerosols
ID No : UN 1950
Classe : 2.1
Groupe d'emballage :
Étiquettes : 2.1
Numéro de Code du Plan d'Urgence : 126

TDGR

Nom d'expédition : AÉROSOLS
ID No : UN 1950
Classe : 2.1
Groupe d'emballage :
Étiquettes : 2.1
Numéro de Code du Plan d'Urgence : 126

ICAO / IATA-DGR

ID No : UN 1950
Description des marchandises : Aerosols, flammable
Classe : 2.1
Étiquettes ICAO : 2.1
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instructions de conditionnement (avion de

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



ligne)

IMDG-Code

ID No : UN 1950
Description des marchandises : AEROSOLS
Classe : 2.1
Étiquettes IMDG : 2.1
No EMS Numéro 1 : F-D
No EMS Numéro 2 : S-U

Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TSCA Statut : Dans l'inventaire TSCA

DSL Statut : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

Prop. 65 de la Californie : ATTENTION! Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer.

ATTENTION! Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductives.

WHMIS Classification : B5 Aérosol inflammable
Aérosol inflammable

D2A Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques
D2B Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques
Produit tératogène
Produit cancérigène
Produit irritant modéré de la peau
Irritant modéré pour le système respiratoire
Produit irritant modéré pour les yeux

A Gaz comprimé

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 10/22/2009

Date de révision : 10/22/2009

Nom commercial: **PLASTIC ADHESION PROMOTOR**

Numéro de la pièce:
3 680 009

Version : 3.1



Gaz comprimé

Ce produit a été classifié comme étant conforme aux critères de risque du RPC et le MSDS contient toutes les informations requises par le RPC.

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Prepared by : TechniData BCS GmbH
Birlenbacher Str. 19
D-57078 Siegen
Allemagne
Téléphone: +49-(0)271-88072-0
Date de révision : 10/22/2009